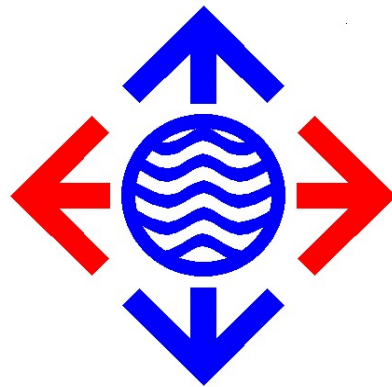




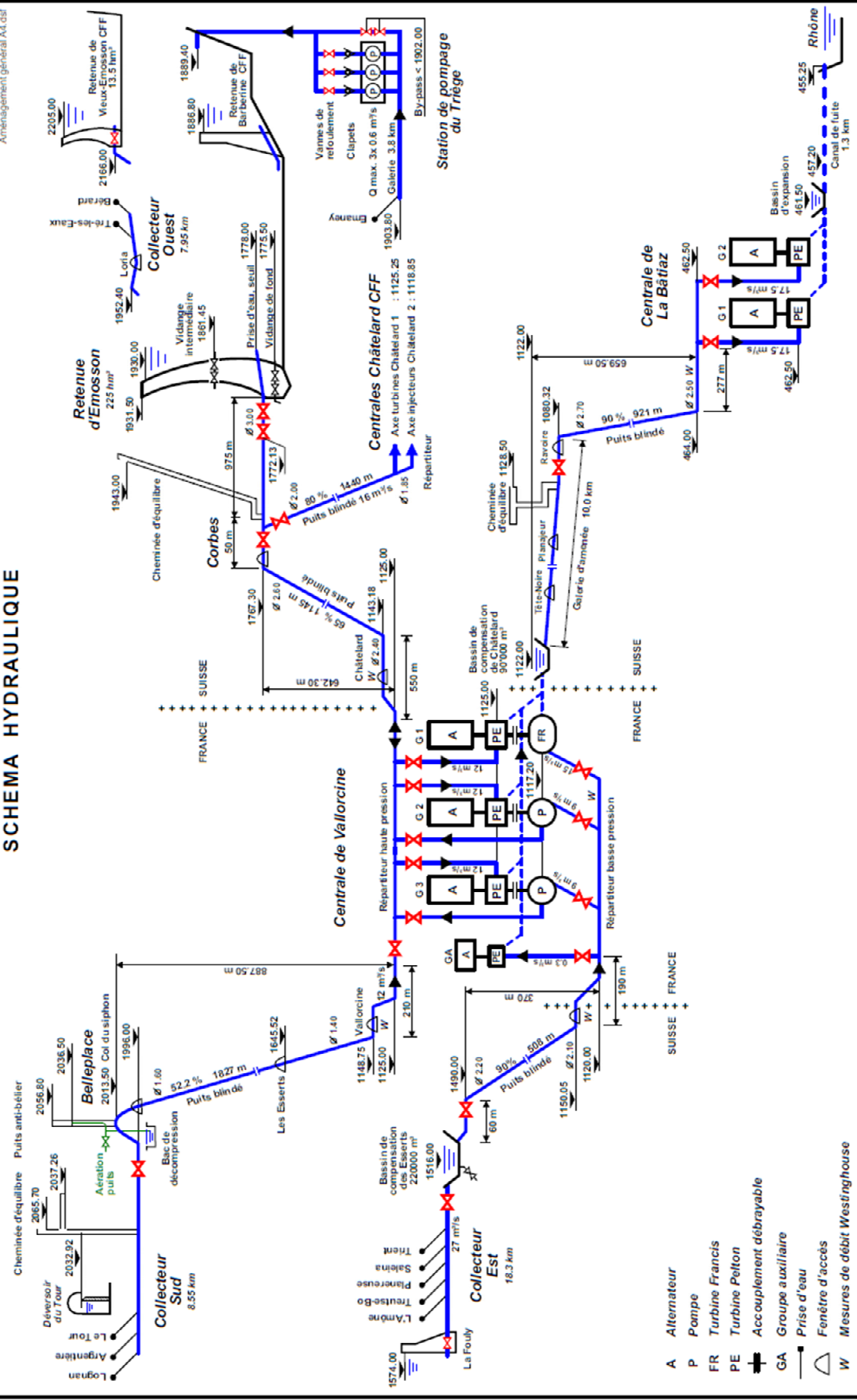
ÉLECTRICITÉ D'ÉMOSSON SA
MARTIGNY SUISSE



RAPPORT ANNUEL DE GESTION
2019

ELECTRICITE D'EMOSSON SA

SCHEMA HYDRAULIQUE



- A Alternateur
- P Pompe
- FR Turbine Francis
- PE Turbine Pelton
- PE Accouplement débrayable
- GA Groupe auxiliaire
- Prise d'eau
- Fenêtre d'accès
- W Mesures de débit Westinghouse

L'exercice 2019 en bref

Exploitation

Exercice		2019	2018
Apports totaux captés	hm ³	361.9	383.1
Production totale	GWh	809.5	767.6
Energie restituée ^{*)}	GWh	17.4	52.4
Energie à disposition du partenaire	GWh	826.9	820.0
Energie de restitution aux usines de l'Arve ^{**)}	GWh	-34.4	-34.4
Energie de pompage fournie par le partenaire	GWh	-122.5	-141.1
Résultante de l'aménagement	GWh	670.0	644.5
<i>dont énergie nette calculée TÜV Sud certifiable ^{***)}</i>			
<i>production ER certifiée renouvelable et émettable sur le réseau Swissgrid</i>	GWh	----	314.4
Situation au		31.12.19	31.12.18
Remplissage des retenues			
Retenue d'Emosson	%	76.5	72.5
Retenue de Vieux-Emosson	%	100.0	73.4
Avoirs des partenaires	GWh	458.4	398.1

1 hm³ = 1 million de m³

1 GWh = 1 million de kWh

*) L'énergie restituée est une compensation pour les pertes de production subies par Emosson en raison d'abaissements du niveau de la retenue consenties pour la construction de l'aménagement Nant de Drance.

**) Les restitutions aux usines de l'Arve sont effectuées sous forme d'énergie depuis le 1er juin 2009. Au préalable, une indemnisation financière était convenue.

***) Pour l'exercice 2019, Emosson a renoncé à la certification TÜV SÜD.

Finances

Exercice		2019	2018
Charges annuelles facturées au partenaire	MCHF	33.7	34.7
Situation au		31.12.19	31.12.18
Actif circulant	MCHF	11.6	6.5
Actif immobilisé	MCHF	342.0	351.5
		353.6	358.0
Capitaux étrangers à court-terme	MCHF	21.6	25.0
Capitaux étrangers à long-terme	MCHF	192.0	193.0
Capitaux propres	MCHF	140.0	140.0
		353.6	358.0

1 MCHF = 1 million de francs

I. Organes de la société

Partenaires

Alpiq Suisse SA Chemin de Mornex 10, CH-1003 Lausanne	50 %
Electricité de France SA 22-30 Avenue de Wagram, F-75382 Paris 8 ^e	50 %

Conseil d'administration

Michael Wider, président, Düdingen (CH)
Directeur Business Division Generation, Groupe Alpiq

Antoine Badinier, vice-président, Saint-Maur-des-Fossés (F)
(jusqu'au 10.04.2019)
Directeur délégué Division Production Ingénierie Hydraulique, EDF SA

Gilles Feuillade, vice-président, Puteaux (F)
(depuis le 10.04.2019)
Directeur industrie, EDF Hydro, EDF SA

Gilles Robert-Nicoud, Lausanne (CH)
Head of Legal Generation, Groupe Alpiq

Beat Deuber, Spiegel (CH)
Directeur énergie, infrastructure CFF

Olivier Delestrée, Orléans (F),
(jusqu'au 7.06 2019)
Directeur, Direction des Services Partagés, EDF SA

Laurent Pérotin, Grenoble (F),
Directeur EDF Hydro Alpes, EDF SA

Les mandats des administrateurs expirent à la date de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2021.

**Commissaires
gouvernementaux**

Moritz Steiner, Sion (CH)
a./ chef du Service de l'Energie et des Forces Hydrauliques du
Canton du Valais

Philippe Cruchon, Paris (F),
Ingénieur général des ponts et chaussées

Secrétaire du conseil

Florian Widmer, Attalens (CH),
Head of Hydro Power Office, Groupe Alpiq

Organe de révision

Ernst & Young SA, Bâle

Gestion de la société

Bruno Boulicaut, Directeur
Bruno Boulicaut, Chef d'exploitation
Markus Howald, Responsable administratif
Patrick Monnay, Responsable maintenance

II. Rapport du conseil d'administration

à la 65^e Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 15 mai 2020

1. Généralités

L'exercice 2019 est le 42^e après la clôture du compte de construction.

L'exercice est caractérisé par des apports hydrauliques supérieurs à la moyenne décennale (+ 5%). La production propre fournie se situe dans la moyenne ; elle s'élève à 809.5 GWh, à laquelle il convient de rajouter une restitution de 13.5 GWh de la part de Nant de Drance SA en dédommagement des prélèvements pour le 1^{er} remplissage de Vieux Emosson (VE), et de 3.9 GWh d'énergie échangée avec les CFF.

Les frais à charge du partenaire Alpiq sont de 33.7 MCHF ; le prix de revient brut se situe à 40.72 CHF/MWh.

Le **taux de disponibilité** mode turbinage de l'aménagement atteint en 2019 (92.3%) est supérieur à l'objectif (90,4%), grâce à l'optimisation des durées d'indisponibilités programmées, ainsi qu'au faible **taux d'indisponibilité sur avarie** (0.3%).

L'exploitation des installations s'est déroulée sans incident notable sur la production malgré une augmentation de leur nombre, le **taux d'incident** étant de 1.5%.

Le **taux de pertes d'eau** se situe également à un niveau bas (1.2%), meilleur que l'objectif max de 1.7%. La majorité de ces pertes (67%) provient des purges, 21% des travaux de maintenance et 11% à des avaries de fonctionnement.

D'importantes préparations ont été entreprises cette année, notamment, pour le remplacement des transformateurs 220kV de La Bâtiaz en 2022, l'arrêt de la basse chute en 2020 pour la réfection de l'étanchéité du bassin des Esserts et la rénovation du revêtement intérieur du puits des Essert, ainsi que la révision de la vanne de tête des Esserts.

D'autres projets se poursuivent : la campagne de révision des vannes de Vallorcine, l'assainissement des rivières, la coordination avec Nant de Drance SA pour l'exploitation future, la coordination avec Swissgrid pour la restructuration du réseau autour du poste de La Bâtiaz et la préparation à la certification ISO 9001 version 2015.

En parallèle, l'adaptation des documents d'exploitation des barrages est en cours sous le contrôle de l'OFEN.

La **Commission Permanente de Surveillance** (CPS) a reconnu que l'exploitation pratiquée par le concessionnaire est conforme aux exigences des conventions. Elle reste particulièrement vigilante sur les points d'interférences avec le projet Nant de Drance.

Le **Conseil d'administration** remercie le personnel dédié à la société par les partenaires Alpiq SA (personnel à Martigny) et EDF SA (personnel à Vallorcine) pour son dévouement et son engagement.

2. Hydraulicité, accumulation et production d'énergie

A la fin de l'exercice, la **production stockée** de 566 GWh, soit 76% de remplissage, se situe bien au-dessus de la moyenne. Tout au long de l'année, la production stockée est restée très importante, particulièrement jusqu'en mai. Au cours du 3^{ème} trimestre, le niveau du lac, tout en restant bien au-dessus de la moyenne, ne s'est pas accru grâce à une production soutenue conjuguée à un faible pompage. Le déficit de production du dernier trimestre, principalement en novembre et décembre, a entraîné une augmentation importante du stock en fin d'exercice.

Les **apports captés** sont globalement légèrement supérieurs à la moyenne. A la fin du 1^{er} trimestre, ils étaient excédentaires de 27% et se sont très fortement rétractés sur le 2^{ème} trimestre, essentiellement en mai (- 54%). Le 3^{ème} trimestre a été, quant à lui, conforme à la moyenne. De bons apports du 4^{ème} trimestre permettent de terminer l'exercice à 105%. Le collecteur Sud, du fait des travaux dans le puits de Belleplace et du soutien au débit réservé de l'Arve (1.27 M³), était en retrait de 3% fin du 3^{ème} trimestre mais s'est redressé en fin d'année. Les pertes liées aux purges des Esserts et des prises des collecteurs Sud et Ouest affectent également les apports captés. A noter que depuis mai 2017, tous les apports en provenance du bassin du Vieux Emosson, soit 6.7 M³ sur l'exercice, ont été stockés dans le barrage du Vieux Emosson et ne sont plus comptabilisés dans Emosson.

3. Etudes et travaux

Sur le **téléphérique de Barberine**, outre les contrôles réglementaires et la maintenance habituelle, des révisions de la motorisation et du groupe électrogène ont été réalisées.

Au **barrage**, une instrumentation complémentaire a été mise en service sur demande de l'OFEN et certaines mesures télétransmises ont été remplacées. Les automatismes du groupe de secours ont été remis à neuf. L'élargissement du mur d'aile réalisé pour les travaux de Nant de Drance a été démonté.

Avec 122.5 GWh d'énergie fournie, le **pompage** est inférieur de 11.1% à la moyenne. Alors que la production de la basse chute (Esserts-Vallorcine) a été fortement sollicitée par le gestionnaire d'énergie au cours du 1^{er} trimestre afin de ne pas accroître le volume stocké du lac, le pompage a été privilégié en juin. Sur le 3^{ème} trimestre, le pompage est resté faible et dans la moyenne pour le 4^{ème} trimestre.

Avec 809.5 GWh, la **production** de l'aménagement fin 2019 se situe dans la moyenne. Elle était encore supérieure de 21.5% à la moyenne à la fin du 3^{ème} trimestre. Elle était dans la moyenne à l'issue du 1^{er} semestre. La très bonne production du 3^{ème} trimestre (+ 94%) n'a pas permis de compenser la très forte diminution observée en fin d'année.

Par ailleurs, les restitutions énergétiques au bénéfice d'ESA suite à la fourniture d'eau pour le 1^{er} remplissage du Vieux Emosson se sont poursuivies. Sur l'exercice, la production échangée s'élève à 17.4 GWh.

Au total, 827 GWh ont été fournis au partenaire.

A cela, il convient d'intégrer l'équivalent énergétique pour l'eau cédée pour le compte des CFF à NDD pour le 1^{er} remplissage du Vieux Emosson.

A la fin de l'année, le potentiel énergétique total se situe à 835 GWh.

Au **collecteur Sud**, le dégagement des puits de captage se poursuit avec le recul du glacier. Des protections sont à l'étude pour sécuriser ces puits. Des actions sont menées ponctuellement pour confiner et limiter l'englacement des galeries par les courants d'air. La grille de la prise d'Argentière a été remplacée, de même que la centrale hydraulique au Tour.

Dans le **puits de Belleplace**, de nouveaux contrôles ponctuels ont été réalisés sur les têtes de clous, avec le remplacement de certains joints. Le revêtement de la partie supérieure du puits a été refait sur quelques viroles, où l'on a de nouveau rencontré des problèmes d'accroche du revêtement, dans les mêmes zones que les autres années. La cause exacte de ce problème localisé n'est toujours pas connue. D'autres zones ont subi des réparations ponctuelles pour restaurer le revêtement mal posé en 2016. La résistance à l'abrasion de ce revêtement montre toujours d'excellents résultats en général.

Au **collecteur Ouest**, les centrales hydrauliques des dessableurs ont été remplacées.

Aux **Esserts**, une demande d'autorisation pour l'ensemble des travaux prévus en 2020 a été envoyée à l'OFEN. L'autorisation a été délivrée le 17 octobre 2019, assortie de nombreuses exigences.

Le projet de réfection de l'étanchéité du bassin des Esserts a démarré avec l'établissement du cahier des charges, l'attribution des travaux à l'entreprise WALO, la mise en place des installations lourdes de chantier et l'élargissement de la digue avant l'hiver.

Il en a été de même pour la réfection de la peinture du puits blindé des Esserts avec l'attribution des travaux au consortium MEGA-Lassarat, la mise en place des installations lourdes depuis la France et la construction d'une base-vie avant l'hiver.

A **Vallorcine**, un important volume d'actions de maintenance est réalisé annuellement durant les révisions et arrêts de chute, notamment l'échange standard d'injecteurs et de vannes by-pass, la maintenance sur site du carbure des roues Pelton, la réfection d'une fosse Pelton, la réparation d'une étanchéité sur un robinet Pelton, l'échange de robinets sphériques sur le groupe n°2 et le lancement de la révision en atelier du robinet sphérique déposé, sur lequel de nombreuses fissures

ont été décelées sur le corps de vanne lors du contrôle non destructif (CND) en atelier. Des analyses sont en cours pour définir l'aptitude au service de ce corps. La nouvelle roue Pelton n°15 a été revêtue et montée sur le groupe n°3 de Vallorcine, redéposée après environ 500 heures pour des problèmes de tenue du carbure, puis renvoyée chez Andritz pour réparation sous garantie. Des travaux de préparation pour les prochaines grosses révisions ont été réalisés, avec la réparation d'une roue Francis, de trois roues de pompes, de trois diffuseurs et la fabrication d'un jeu d'aubes directrices.

A **La Bâtiаз**, le revêtement carbure des roues est réparé annuellement sur site lors des révisions. Des échanges standards ont été réalisés sur des injecteurs après révision dans nos ateliers, un diagnostic alternateur fait sur le groupe n°1 (G1) avec quelques réparations et des travaux de maintenance sur le groupe de secours.

L'étude réalisée par le canton dans le cadre de la protection de la centrale de La Bâtiаз contre les chutes de pierre devait conduire à une mise à l'enquête dans le courant 2019. Ce projet n'a pas avancé durant l'année.

Le projet de remplacement des transformateurs de La Bâtiаз avec le passage de tension à 400 kV s'est poursuivi avec l'attribution de la fourniture des transformateurs au fabricant SMIT et la réalisation du génie civil à Implen SA.

Dans le cadre du programme de soutien à l'investissement de la Confédération, trois études ont été lancées en 2019 : le turbinage de la sortie du collecteur Ouest, la réalisation d'une nouvelle prise d'eau en Suisse sur le Nant Noir (déjà concédée mais jamais réalisée) et le turbinage du canal de fuite de La Bâtiаз.

Le projet de Monitoring et de suivi de fatigue du puits de La Bâtiаз se poursuit avec l'école d'ingénieur HES-SO Valais à Sion.

4. Environnement politique et juridique

Après une année 2018 en pleine embellie, les prix des commodités à terme telles que le charbon, le gaz et l'électricité ont terminé l'année 2019 à la baisse, excepté le pétrole et le CO₂. En 2019, la question du réchauffement climatique est devenue un enjeu majeur.

En Suisse, le prix moyen de l'électricité Epex Spot Base a atteint 40.92 EUR/MWh, soit une baisse de 21.64% par rapport à 2018 (52.20 EUR/MWh). Malgré des prix élevés en janvier, la fin de l'hiver a été marquée par des températures douces et une faible demande. La production hydraulique suisse a été intense au début de l'été pour contenir les apports élevés de début juin lors la première vague de chaleur. Les bassins d'accumulation étaient remplis à 95% dès la mi-août. Le mois d'octobre a été très humide avec de fortes précipitations. L'hiver 2019/20 a débuté avec des températures douces et une faible demande. Les bassins d'accumulation suisses ont achevé l'année 2019 à des niveaux record (71.8%).

La prime de marché, introduite dans la Loi sur l'Energie (LEne) en 2018, a été octroyée pour la deuxième fois en 2019 aux producteurs directement exposés au marché et porteurs du risque de coûts de revient non couverts. Pour mémoire, cette aide partielle est limitée à la période 2018-2022. Par ailleurs, le mécanisme des contributions à l'investissement vise à encourager la construction de nouveaux projets, de projets d'agrandissement et de projets de rénovation, afin d'atteindre les objectifs de croissance de la Stratégie énergétique fédérale (+2 TWh en 2035 par rapport à l'année de référence 2011). Au vu de l'imprévisibilité de l'évolution du marché à long terme, il demeure toutefois hasardeux d'investir dans un tel contexte d'insécurité économique. Actuellement, des discussions au niveau politique visent à doubler les contributions d'investissements et à prolonger leur validité de 2030 à 2035.

Une étude de l'OFEN "*Potentiel hydroélectrique 2018*" a été publiée en août 2019. Il en ressort que le potentiel de croissance pour la

grande hydraulique (nouvelles installations, agrandissements et rénovations) avoisine 2'900 GWh dans des conditions optimisées, auxquels il faut retrancher 1'900 GWh au titre de débits résiduels en faveur de la protection de l'environnement. Pour atteindre les objectifs de la Stratégie énergétique, il faudra que l'intégralité du potentiel soit réalisée d'ici 2035.

Le Parlement a adopté de justesse une initiative parlementaire le 20 décembre 2019, laquelle modifie les dispositions légales afin que les études d'impact sur l'environnement requises pour le renouvellement ou la modification de concessions hydrauliques se fondent non pas sur l'état qui prévalait avant la mise en place des centrales, mais sur l'état effectif à la date d'échéance de la concession.

En matière de fiscalité des sociétés de partenaires, le Tribunal fédéral (TF) a rendu un Arrêt de principe en mai 2019. Il a reconnu la validité de la méthode d'imposition selon le coût de production majoré d'une marge appropriée (art. 58 al. 3 de la Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct, LIFD). Sans se prononcer sur cette marge, le TF a posé quelques critères. Cela induit des changements pour plusieurs sociétés de partenaires, qui appliquaient depuis longue date une méthode d'imposition basée sur un dividende fictif. Le taux de marge approprié fait l'objet de discussions avec l'administration.

Début 2020, la Suisse et le Monde se trouvent confrontés à des circonstances exceptionnelles liées au virus Covid-19. Les répercussions sur le marché de l'électricité et les fournisseurs de la branche ne sont pas encore connues à ce jour. Durant cette période, la société Electricité d'Emosson SA a tout mis en œuvre pour maintenir la disponibilité de ses moyens de production en garantissant la sécurité des personnes et des biens. Les chantiers et opérations essentiels ont pu se poursuivre dans le respect des instructions des autorités suisse et française.

5. Evaluation des risques

Dans le cadre de ses activités, la société est exposée à des risques stratégiques et opérationnels, et plus particulièrement à des risques d'aléa naturel, d'exploitation (politique et stratégie de maintenance), de projet, ainsi que d'ordre réglementaires et administratifs. En revanche, étant une société de partenaires, elle n'est pas exposée aux risques liés aux prix du marché pour la vente de l'énergie produite, ces risques étant portés par les actionnaires.

Le Conseil d'administration fixe les principes de la politique de gestion des risques et définit les principes d'identification systématique des risques, de l'évaluation, de la priorisation, de l'évaluation de l'impact possible sur l'ensemble de la société ainsi que des mesures de traitement et surveillance des risques identifiés.

Le Conseil d'administration mandate la direction pour effectuer l'évaluation des risques. Au cours de la procédure annuelle d'évaluation des risques d'exploitation, le recensement systématique, analysé et priorisé donne lieu à l'établissement d'une cartographie des risques. Des mesures concrètes de gestion des risques identifiés sont examinées et adoptées.

En raison des hypothèses retenues concernant les évolutions futures dans l'appréciation des risques, cette évaluation est sujette à une incertitude relative.

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration d'Electricité d'Emosson SA a pris acte de la diminution globale de la criticité des risques.

6. Vue d'ensemble financière

Les charges annuelles facturées au partenaire Alpiq Suisse SA s'élèvent à 33.7 MCHF, montant inférieur de 1.0 MCHF par rapport à l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation sont moins importantes que celles enregistrées au cours de l'année précédente (- 590 kCHF). Bien que plusieurs composantes de cette rubrique soient presque identiques entre les deux exercices, la position « impôt spécial et redevances hydrauliques » en Suisse est inférieure aux charges de l'année précédente (- 603 kCHF). Si le taux d'imposition est resté inchangé entre les deux exercices (100 CHF/kW_{th} pour les redevances hydrauliques et l'impôt spécial cumulés), les apports d'eau bruts, traduits en valeur énergétique, sont moins élevés à ceux captés en 2018 (152.1 kW_{th} en 2019, contre 160.7 kW_{th} en 2018).

L'on constate une légère hausse des charges d'amortissement par rapport à l'exercice antérieur (+ 99 kCHF). Cette hausse est consécutive à la mise en service de certains nouveaux équipements et le début de leur amortissement. Ce facteur est mis en évidence en lien avec le commentaire de l'exercice antérieur, qui avait connu un recul des charges d'amortissement

relativement important par rapport à l'exercice 2017. En effet, certains composants des équipements de production étaient intégralement amortis à fin 2017.

En ce qui concerne les charges matériel et prestations, celles-ci sont comparables à celles de l'exercice précédent. Aucun aléa majeur n'est à déplorer durant l'exercice.

Les taxes et l'impôt sur le capital sont en léger recul par rapport à l'exercice antérieur. Si, d'une part, les taxes suisses (capital, foncier) restent pratiquement identiques d'année en année, en France l'assiette de certaines taxes (taxe foncière notamment) est évolutive de l'ordre de 2%. Ce renchérissement, combiné avec la dépréciation de l'Euro par rapport au Franc suisse, occasionne une légère diminution du coût exprimé en CHF.

Les charges financières sont en recul significatif (- 506 kCHF) par rapport à l'année précédente. Au cours des deux exercices 2018 et 2019, le désendettement à l'encontre de la maison mère Alpiq s'est réalisé par des remboursements annuels de respectivement 11 MCHF et 5 MCHF (l'encours résiduel au 31.12.2019 reste néanmoins de 44 MCHF).

En Suisse, un litige oppose la majorité des producteurs hydroélectriques valaisans,

dont Electricité d'Emosson SA, au Service Cantonal des Contributions (SCC), au sujet de la méthode de détermination du résultat fiscal des sociétés de partenaires. A ce sujet, un complément d'information est disponible à la note 7 de l'annexe. En l'absence de taxations définitives, un montant identique à celui comptabilisé l'exercice passé a été porté en provision.

Concernant la fiscalité française, celle-ci répond aux critères de répartition du résultat, établie d'après une méthodologie approuvée par l'administration fiscale française.

7. Organisation

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 23 novembre 2018, M. Antoine Badinier (vice-président) a annoncé son départ du Conseil, avec effet au 10 avril 2019.

Sur proposition du partenaire EDF, cette même AGE a élu M. Gilles Feuillade, Directeur industrie (EDF hydro), avec prise de fonction au 10 avril 2019 lors de la 168^{ème} séance du Conseil d'administration.

M. Feuillade a été nommé vice-président de la société à compter de cette date.

Electricité d'Emosson SA est une société de partenaires. Les sociétés de partenaires se caractérisent par le fait que les actionnaires reprennent l'intégralité de la production d'énergie au coût de revient. Les actionnaires de la société ont pris la décision de ne pas majorer ce coût de revient et, par conséquent, renoncent à s'octroyer un dividende.

Par la garantie de prise en charge des frais annuels, les risques d'entreprise sont intégralement supportés par les actionnaires.

Lors de cette séance du 10 avril 2019, Mme Aude Buffet a été nommée Responsable Administration et Finances au sein de la Direction d'Emosson. Mme Buffet entrera officiellement en fonction en mai 2020 après le départ en retraite de M. Markus Howald.

En date du 7 juin 2019 à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, M. Olivier Delestrée s'est retiré du Conseil d'administration. Au 31 décembre 2019, cette place au sein du Conseil n'a pas encore été repourvue.

III. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019

	Note	2019	2018
		CHF	CHF
Charges annuelles facturées au partenaire	1	33'670'966	34'716'863
Autres produits d'exploitation	2	933'883	984'268
Total des produits d'exploitation		34'604'849	35'701'131
Achat et transport d'énergie		-277'878	-275'865
Matériel et prestations		-7'790'908	-7'790'227
Redevances hydrauliques et impôt spécial	3	-6'108'118	-6'711'252
Taxes, impôt sur le capital et autres impôts	4	-2'435'121	-2'486'065
Autres charges d'exploitation	5	-738'040	-775'789
Amortissements		-12'314'122	-12'215'415
Total des charges d'exploitation		-29'664'187	-30'254'613
Résultat avant intérêts et impôts		4'940'662	5'446'518
Produits financiers		186	117
Charges financières	6	-4'226'182	-4'731'886
Résultat avant impôts sur le bénéfice		714'666	714'749
Impôt sur le bénéfice	7	-714'666	-714'749
RESULTAT DE L'EXERCICE		0	0

IV. BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2019

	Note	31.12.2019	31.12.2018
ACTIF			
		CHF	CHF
ACTIF CIRCULANT			
Liquidités		10'579'050	5'669'863
Créances sur ventes et prestations	8	489'913	611'212
Autres créances tiers		19'634	85'882
Comptes de régularisation d'actif		459'966	96'863
TOTAL ACTIF CIRCULANT		11'548'563	6'463'820
ACTIF IMMOBILISE			
Installations en exploitation		332'556'968	343'162'475
Installations en construction		5'236'589	3'898'257
Terrains et immeubles non concédés		3'901'854	4'089'387
Outillage, véhicules, mobilier et projets		331'493	426'686
Immobilisations corporelles	9	342'026'904	351'576'805
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		342'026'904	351'576'805
TOTAL ACTIF		353'575'467	358'040'625
	Note	31.12.2019	31.12.2018
PASSIF			
		CHF	CHF
CAPITAUX ETRANGERS A COURT TERME			
Dettes sur achats et prestations	10	1'527'602	1'309'192
Dettes à court terme portant intérêts	12	7'000'000	11'000'000
Autres dettes tiers		516'152	573'794
Comptes de régularisation de passif	13	12'531'713	12'157'639
TOTAL CAPITAUX ETRANGERS A COURT TERME		21'575'467	25'040'625
CAPITAUX ETRANGERS A LONG TERME			
Emprunt obligataire	11	130'000'000	130'000'000
Dettes à long terme portant intérêts	12	62'000'000	63'000'000
TOTAL CAPITAUX ETRANGERS A LONG TERME		192'000'000	193'000'000
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions	14	140'000'000	140'000'000
Réserve facultative issue du bénéfice		0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES		140'000'000	140'000'000
TOTAL PASSIF		353'575'467	358'040'625

V. TABLEAU DES FLUX DE FONDS AU 31.12.2019

	2019	2018
	CHF	CHF
Résultat de l'exercice	0	0
Amortissements	12'314'122	12'215'415
Cash-Flow opérationnel	12'314'122	12'215'415
Variation créances pour livraisons et prestations de services	121'299	-514'285
Variation autres créances et comptes de régularisation d'actifs	-296'855	-182'745
Variation dettes résultant d'achat et de prestations de services	218'410	-561'891
Variation autres dettes à court terme	-57'642	55'302
Variation compte de régularisation de passifs	374'074	172'687
Flux de fonds provenant de l'exploitation	12'673'408	11'184'483
Investissements	-2'764'221	-2'135'704
Désinvestissements	0	0
Flux de fonds utilisé pour des investissements	-2'764'221	-2'135'704
Paiement du dividende	0	0
Remboursement d'emprunts	-5'000'000	-11'000'000
Flux de fonds utilisé pour du financement	-5'000'000	-11'000'000
VARIATION DES LIQUIDITES	4'909'187	-1'951'221
<i>Etat initial des liquidités</i>	<i>5'669'863</i>	<i>7'621'084</i>
<i>Solde final des liquidités</i>	<i>10'579'050</i>	<i>5'669'863</i>

VI. VARIATION DES FONDS PROPRES AU 31.12.2019

		Capital-ac- tions	Réserve légale is- sue du bénéfice	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
		CHF	CHF	CHF	CHF
Capitaux propres au	01.01.2018	140'000'000	0	0	140'000'000
Attribution à la réserve légale		0	0	0	0
Distribution de dividende	2017	0	0	0	0
Bénéfice de l'exercice		0	0	0	0
Capitaux propres au	31.12.2018	140'000'000	0	0	140'000'000
Capitaux propres au	01.01.2019	140'000'000	0	0	140'000'000
Attribution à la réserve légale		0	0	0	0
Distribution de dividende	2018	0	0	0	0
Bénéfice de l'exercice		0	0	0	0
Capitaux propres au	31.12.2019	140'000'000	0	0	140'000'000

Principes de présentation des états financiers

Les comptes annuels d'Electricité d'Emosson SA sont établis conformément aux dispositions du droit sur les sociétés anonymes et selon les recommandations suisses relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Ils reflètent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des revenus.

Les explications suivantes contiennent aussi les renseignements exigés par l'art 959c al. 2 ch. 1-14 du CO.

Les comptes individuels Swiss GAAP RPC présentés correspondent en même temps aux comptes selon le droit commercial.

Principes d'évaluation

Actif circulant

Liquidités

Les liquidités comprennent le solde en caisse, les avoirs bancaires, ainsi que les placements financiers à court terme, jusqu'à 90 jours, auprès de banques. Elles sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Créances

Les créances sont inscrites aux valeurs nominales, déduction faite des provisions économiquement nécessaires.

Actif immobilisé

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent dans le bilan aux coûts d'acquisition ou de construction, sous déduction des amortissements. Les amortissements sont effectués selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation économique-technique estimée ou, en cas d'installations d'exploitation soumises au droit de retour, au maximum sur la durée de la concession.

Les installations en construction figurent dans le bilan à la valeur de construction. Durant la période de construction, aucun amortissement n'est effectué.

VII. ANNEXES AUX COMPTES AU 31.12.2019

Les durées d'amortissement pour chaque catégorie d'installations sont comprises dans les plages suivantes :

Retenues d'accumulation, galeries d'amenée	80 ans
Installations de transport d'énergie	15 - 40 ans
Installations de production, de sécurité, d'exploitation et de conduite technique	15 - 60 ans
Terrains (concedés)	en cas de perte de valeur
Bâtiments	50 - 80 ans
Installations de mesure, véhicules	5 -10 ans

A l'intérieur d'une plage définie, la durée d'amortissement est déterminée en fonction de la durée d'utilisation spécifique du bien d'immobilisation correspondant. Les durées d'utilisation sont périodiquement révisées respectivement réestimées.

Dans le cas de projets d'investissement qui s'étalent sur du long terme, des intérêts intercalaires sur l'objet en question sont intégrés au coût d'investissement depuis le début de la construction jusqu'à la mise en exploitation de celui-ci. Un taux calculatoire moyen est appliqué pendant la période, en contrepartie d'un revenu financier. Ce taux correspond au taux d'intérêt moyen des fonds étrangers.

Dépréciations d'actifs

Conformément au contrat de partenaires existant, les actionnaires de la société sont tenus de payer la partie des frais annuels correspondant à leur participation. Par conséquent, la valeur actuelle de l'actif immobilisé est maintenue, au sens de la norme de Swiss GAAP RPC 20.

Fonds étrangers

Dettes

Les dettes contiennent les engagements à court et long terme. Elles sont portées au bilan au montant du remboursement.

Provisions

Des provisions sont enregistrées lorsqu'il existe une obligation légale ou implicite résultant du passé et que le règlement probable de cette obligation se soldera par le versement d'avantages financiers.

Risque de change

Une partie des charges d'Electricité d'Emosson SA lui sont facturées en EUR. Les postes du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période sous revue (cours moyen TVA). A la date de clôture du bilan, les actifs et passifs sont convertis en CHF au cours en vigueur à la date de référence :

	31.12.2019	31.12.2018
	CHF	CHF
Cours € / CHF à la date de clôture	1.0854	1.1269

VII. ANNEXES AUX COMPTES AU 31.12.2019

Opérations hors bilan

Engagements conditionnels

Les engagements éventuels ou existants, pour lesquels une sortie de fonds est estimée improbable, ne sont pas enregistrés dans le bilan. En revanche, le volume de responsabilité existant au jour de clôture de l'exercice est publié comme engagement conditionnel dans l'annexe aux comptes annuels.

Transactions avec des parties liées de la société

Les transactions suivantes sont considérées comme étant des transactions avec des parties liées de la société :

- les transactions avec les actionnaires de la société
- les transactions avec les sociétés qui sont consolidées selon la méthode globale au sein du même groupe qu'un actionnaire
- les transactions avec d'autres parties considérées comme liées au sens de la directive Swiss GAAP RPC 15.

Les sociétés figurant sous la note 14 sont considérées comme des actionnaires.

Notes :

1. Charges annuelles facturées au partenaire

Les frais annuels non couverts par les autres produits d'exploitation, les produits financiers ainsi que les produits hors exploitation et hors période sont pris en charge par le partenaire Alpiq selon le règlement contractuel en vigueur.

2. Autres produits d'exploitation

	2019	2018
	CHF	CHF
Propres prestations activées	219'301	246'666
Produits d'immeubles	59'608	73'772
Autres produits d'exploitation	654'974	594'265
Indemnités d'assurances	0	69'565
Total	933'883	984'268

3. Redevances hydrauliques et impôt spécial

	2019	2018
	CHF	CHF
Impôt spécial hydraulique	3'343'260	3'600'841
Redevances hydrauliques	2'199'887	2'369'351
Redevances proportionnelles	60'645	77'207
Indemnisation pour énergie gratuite	554'758	715'855
Excédents provisions exercices antérieurs	-50'432	-52'002
Total	6'108'118	6'711'252

VII. ANNEXES AUX COMPTES AU 31.12.2019

Les redevances suisses se composent de l'impôt spécial versé au Canton (60%) et les redevances hydrauliques aux communes concédantes (40%), à titre d'indemnisation pour l'utilisation des forces hydrauliques disponibles, au taux de CHF/kW_{th} 100.-.

Pour la France, les redevances proportionnelles contiennent aussi l'énergie réservée.

4. Taxes, impôt sur le capital et autres impôts

	2019	2018
	CHF	CHF
Impôts sur le capital	438'258	438'218
Impôt foncier	869'532	870'467
Autres taxes foncières	1'125'823	1'177'071
Autres impôts	1'508	309
Total	2'435'121	2'486'065

Pour la Suisse, ces postes correspondent aux impôts fédéraux, cantonaux et communaux, soit les impôts sur le capital et les biens-fonds en Valais.

Pour la France, il s'agit notamment de taxes foncières.

5. Autres charges d'exploitation

Un montant de CHF 18'660.- concernant les prestations en matière de révision est inclus dans cette rubrique (CHF 18'690.- en 2018).

6. Charges financières

	2019	2018
	CHF	CHF
Intérêts sur emprunt obligataire	1'787'500	1'787'500
Intérêts sur emprunts tiers	632'500	632'500
Intérêts sur emprunts sociétés liées	1'733'075	2'127'072
Frais d'emprunts, commissions et divers	13'000	13'000
Frais bancaires et pertes de change	60'107	171'814
Total	4'226'182	4'731'886

7. Impôt sur le bénéfice

Les taxations définitives notifiées en 2013 par le Canton du Valais pour les années 2009 à 2011 ont fait l'objet d'un recours auprès du Tribunal Fédéral (TF). Ce dernier a rendu un arrêt en mai 2019 dans un dossier pilote.

Suite à cette décision du TF, et faute de décisions définitives de taxations pour les années contestées, le Conseil d'administration a décidé du maintien d'une charge fiscale identique à celle comptabilisée en 2018.

Dans son jugement, le TF a statué que la détermination du résultat fiscal devait se baser sur une méthode « cost + ». La doctrine et la pratique en la matière fixent un taux de marge se situant dans une fourchette allant de 5% à 10%. Les provisions constituées par Emosson durant les exercices 2009 à 2019 couvrent la charge fiscale issue de l'application de cette méthode.

VII. ANNEXES AUX COMPTES AU 31.12.2019

8. Créances sur ventes et prestations

	31.12.2019	31.12.2018
	CHF	CHF
Tiers	0	102
Actionnaires	201	0
Sociétés liées	489'712	611'110
Total	489'913	611'212

9. Actif immobilisé

		Installations en exploitation	Installations en construction	Terrains et im- meubles non concedés	Outillage, véhi- cules, mobilier et projets	Total
		CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Coûts de construction au	31.12.2017	801'247'828	8'208'043	12'473'248	2'746'391	824'675'510
Transferts		5'866'686	-5'879'847	0	13'160	0
Investissements		565'644	1'570'061	0	0	2'135'705
Sorties		0	0	0	-146'257	-146'257
Coûts de construction au	31.12.2018	807'680'158	3'898'257	12'473'248	2'613'294	826'664'957
Amortissements cumulés au	31.12.2017	452'653'888	0	8'196'328	2'168'778	463'018'994
Amortissements		11'863'795	0	187'533	164'087	12'215'415
Amortissements sorties		0	0	0	-146'257	-146'257
Amortissements cumulés au	31.12.2018	464'517'683	0	8'383'861	2'186'608	475'088'152
Valeur au bilan au	31.12.2017	348'593'940	8'208'043	4'276'920	577'613	361'656'516
Valeur au bilan au	31.12.2018	343'162'475	3'898'257.00	4'089'387	426'686	351'576'805
Coûts de construction au	31.12.2018	807'680'158	3'898'257	12'473'248	2'613'294	826'664'957
Transferts		876'220	-897'968	0	23'815	2'067
Investissements		495'771	2'236'300	0	30'084	2'762'154
Sorties		-486'632	0	0	0	-486'632
Coûts de construction au	31.12.2019	808'565'517	5'236'589	12'473'248	2'667'193	828'942'546
Amortissements cumulés au	31.12.2018	462'657'401	0	8'383'861	2'431'449	473'472'711
Amortissements		11'977'498	0	187'533	149'091	12'314'122
Sorties		-486'632	0	0	0	-486'632
Amortissements cumulés au	31.12.2019	474'148'266	0	8'571'394	2'580'540	485'300'201
Valeur au bilan au	31.12.2018	343'162'475	3'898'257	4'089'387	426'686	351'576'805
Valeur au bilan au	31.12.2019	332'556'968	5'236'589	3'901'854	331'493	342'026'904

VII. ANNEXES AUX COMPTES AU 31.12.2019

10. Dettes sur achats et prestations

	<u>31.12.2019</u>	<u>31.12.2018</u>
	CHF	CHF
Tiers	470'647	396'277
Actionnaires	281'656	0
Sociétés liées	775'299	912'914
	<u>1'527'602</u>	<u>1'309'191</u>

11. Emprunt obligataire

		<u>31.12.2019</u>	<u>31.12.2018</u>
		CHF	CHF
CS	1.3750% 2017-2022 02.11.2022	130'000'000	130'000'000
		<u>130'000'000</u>	<u>130'000'000</u>
Dont :			
• échéance < 1 an		0	0
• échéance < 1 à 5 ans >		130'000'000	130'000'000

12. Dettes financières (court et long terme)

		<u>31.12.2019</u>	<u>31.12.2018</u>
		CHF	CHF
Bâloise Assurances	2.5300% 2006-2021 15.03.2021	25'000'000	25'000'000
Alpiq Holding SA	1) 3.6200% 2017-2020	44'000'000	49'000'000
Total		<u>69'000'000</u>	<u>74'000'000</u>

Dont :

- échéance < 1 an
- échéance < 1 à 5 ans >

- 1) L'emprunt de 3.62% auprès d'Alpiq Holding SA (3.69% en 2018) étant une ligne de crédit, ce montant est susceptible d'enregistrer des mouvements (remboursements anticipés, demandes de fonds supplémentaires) de gré à gré, par conséquent, uniquement le montant susceptible d'être remboursé sous une année figure en court terme, le solde étant reclassé dans les dettes financières à long terme.

VII. ANNEXES AUX COMPTES AU 31.12.2019

13. Comptes de régularisation de passif

	<u>31.12.2019</u>	<u>31.12.2018</u>
	CHF	CHF
Tiers	8'125'855	8'487'950
Actionnaires	0	10'931
Impôts	3'612'177	2'860'054
Intérêts courus tiers	793'681	793'681
Intérêts courus actionnaires	0	5'023
Total	<u>12'531'713</u>	<u>12'157'639</u>

14. Capital-actions

Le capital-actions est de CHF 140'000'000.-. Il est divisé en 2'800 actions nominatives de CHF 50'000.- nominal.

Les actionnaires d'Electricité d'Emosson SA sont :

	<u>31.12.2019</u>	<u>31.12.2018</u>
Alpiq Suisse SA, Lausanne	50.00%	50.00%
EDF SA, Paris	50.00%	50.00%
	<u>100.00%</u>	<u>100.00%</u>

15. Engagements conditionnels

Aucun engagement conditionnel n'existe à la date du bilan.

16. Engagements envers des fonds de prévoyance

Electricité d'Emosson SA n'a pas de personnel et n'a donc pas d'engagement de prévoyance.

17. Evénement postérieur à la clôture

Après la date de bouclage des comptes au 31.12.2019, aucun événement significatif méritant d'être relevé n'est intervenu. Les événements postérieurs à la date de clôture ont été considérés jusqu'au 28.04.2020, qui est également la date à laquelle les comptes annuels ont été approuvés par le Conseil d'administration.

Au nom du Conseil d'administration
Le Président

M. Wider

Martigny, le 28 avril 2020

A l'Assemblée générale de
Electricité d'Emosson SA, Martigny

Lausanne, le 28 avril 2020

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Electricité d'Emosson SA, comprenant le compte de résultat, le bilan, le tableau des flux de fonds, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.



Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.



Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des comptes annuels. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des comptes annuels et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise ; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet. Nous décrivons ci-dessous, pour chaque élément clé, les réponses que nous avons apportées lors de l'audit.

Nous avons respecté les responsabilités décrites dans la section « Responsabilité de l'organe de révision » du présent rapport, y compris les responsabilités liées aux éléments clés. Notre audit comprend la mise en œuvre de procédures définies en fonction de notre évaluation du risque d'anomalies significatives dans les comptes annuels. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures réalisées afin de répondre aux éléments décrits ci-dessous, constituent la base pour fonder notre opinion d'audit sur les comptes annuels ci-joints.

Valorisation / caractère recouvrable des immobilisations corporelles

Élément clé La valeur nette des immobilisations corporelles au 31 décembre 2019 se monte à KCHF 342'027 (fin 2018 : KCHF 351'577). Cette position représente le 97% du total du bilan. Des explications détaillées sur les estimations, les hypothèses ainsi que les traitements comptables sont données dans les principes d'évaluation ainsi que dans la note 9. L'appréciation du caractère activable des investissements, l'évaluation ultérieure des immobilisations existantes ainsi que de l'examen d'un éventuel indice de perte de valeur nécessitent de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés et de faire appel au jugement.

Nos procédures d'audit Nous avons testé par sondage les acquisitions d'immobilisations corporelles par le biais de la revue des procès-verbaux du Conseil d'administration, de la Direction opérationnelle, du plan d'investissements, des reportings d'avancement des travaux, des contrats d'achats, des factures et des avis de paiement afin de vérifier la validité, l'évaluation et le caractère approprié des activations de l'année. Nous avons vérifié que le suivi des projets était régulièrement effectué, que les écarts significatifs par rapport aux montants budgétés étaient expliqués. Pour les immobilisations remplacées, nous avons vérifié l'enregistrement des sorties dans la comptabilité des immobilisations. Pour les investissements activés, nous nous sommes assurés de l'enregistrement correct des valeurs d'acquisition dans la comptabilité des immobilisations, nous avons vérifié les durées de vie retenues, la prise en compte des amortissements dès la mise en service ainsi que les valeurs nettes comptables en fin d'année. Nous avons comparé les taux d'amortissement pratiqués par rapport aux taux recommandés par la branche professionnelle et avons recherché les risques de dépréciation, en particulier en consultant les procès-verbaux des séances du Conseil d'administration, de la Direction générale, les budgets prévisionnels établis.

Litige avec les autorités fiscales valaisannes sur la détermination du bénéfice imposable

Elément clé Les autorités fiscales valaisannes ont notifié, pour les périodes fiscales 2009 à 2011, des taxations qui reposent sur une méthode de détermination du bénéfice imposable qui est contestée par la société. Une réclamation a été déposée le 27 septembre 2013 sur la base d'un modèle commun adopté par les sociétés de partenaires valaisannes. Le litige s'étend aux années suivantes. Electricité d'Emosson SA conteste, entre autres, la méthode retenue par l'Administration fiscale pour la détermination du résultat et demande que l'imposition soit effectuée sur la base des déclarations d'impôts déposées. Suite à l'arrêt rendu par le Tribunal fédéral en mai 2019 considérant la méthode du prix de revient majoré comme appropriée, la Direction a maintenu la même méthode de détermination du bénéfice imposable que pour les années précédentes. La provision pour les années non taxées définitivement à fin 2019 se monte à KCHF 3'612. Des explications détaillées sur les estimations et les hypothèses retenues par la Direction figurent en note 7.

Nos procédures d'audit Nous avons obtenu la documentation liée à la réclamation déposée le 27 septembre 2013 par la société, l'arrêt émis par le Tribunal fédéral en 2019 ainsi que les calculs réalisés par la Direction pour la détermination du montant de la provision pour impôts à fin 2019. Sur cette base, nous avons vérifié le caractère plausible des hypothèses retenues par la Direction pour déterminer le montant de la provision à fin 2019.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Serge Clément
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Pascal Tréhan
Expert-réviseur agréé